

(4)

(N° 89.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1881.

Rapport des Commissions réunies de l'Instruction publique et des Finances, chargées d'examiner le Projet de Loi allouant un nouveau crédit spécial de 500,000 francs au Ministère de l'Instruction publique pour faire, en cas de nécessité, l'avance aux instituteurs communaux des traitements qui leur sont dus.

(Voir les nos 193 et 215, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. LAOUREUX, Président, SOLVYNS, PIGEOLET, VERHEYDEN, CROCQ, LAMMENS, MICHAUX, le Comte Philippe de LIMBURG-STIRUM, le Baron BETHUNE, LEIRENS et DEVADDER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vos Commissions réunies de l'Instruction publique et des Finances, après avoir pris connaissance du Projet de Loi demandant un nouveau crédit spécial de 500,000 francs pour faire, en cas de nécessité, l'avance aux instituteurs communaux des traitements qui leur sont dus, a l'honneur de vous proposer, par six voix contre cinq, le rejet du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
DE VADDER.

Le Président,
LAOUREUX.